



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 82 - JUIN 2012**

# SOMMAIRE

## **75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté N °2012150-0011 - Arrêté portant délégation de signature de la directrice du groupe hospitalier Corentin Celton - HEGP - Vaugirard en matière de marchés publics .....	1
Arrêté N °2012153-0011 - Arrêté de délégation de signature du directeur de l'Agence générale des équipements et produits de santé en matière de marchés publics .....	3





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2012150-0011**

**signé par Directeur du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin-  
Celton Vaugirard  
le 29 Mai 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté portant délégation de signature de la directrice du groupe hospitalier Corentin Celton - HEGP - Vaugirard en matière de marchés publics

**Arrêté n° 2012 -**

La Directrice du Groupe Hospitalier  
Corentin-Celton - Hôpital Européen Georges-Pompidou – Vaugirard Gabriel-Pallez,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0058 portant organisation de la direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0073 DG du 09 mai 2011 donnant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance-Publique-Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Madame Isabelle LECLERC**, *Directeur d'Hôpital*
- **Madame Anne HGOBURU**, *Directeur d'Hôpital*

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Monsieur Sylvain BRAULT**, *Directeur d'Hôpital*
- **Monsieur Serge VERDIER**, *Ingénieur Général*

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A et B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation des marchés, à l'exclusion de la décision d'attribution, de la signature et de la notification du marché :

- **Madame Murielle CLAREBOUT-DELAULNE**, *Attaché d'administration hospitalière*
- **Madame Louisiane SCHINDLER**, *Adjoint des cadres hospitaliers*

**ARTICLE 4** : La présente délégation s'applique pour la commande des fournitures, services, et travaux mentionnés à l'article E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 09 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration et déconcentration des opérations de travaux.

**ARTICLE 5** : L'arrêté de délégation de signature n° 2011-012 du 23 mai 2011 est abrogé.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 29 mai 2012

Elisabeth de Laroche Lambert



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2012153-0011**

**signé par Directeur de l'agence générale des équipements et produits de santé  
le 01 Juin 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature du directeur  
de l'Agence générale des équipements et  
produits de santé en matière de marchés  
publics

Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé  
Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 09 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2012018-0008 modifiant l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 09 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0309 DG du 16 décembre 2011 portant nomination du directeur de l'Agence des Equipements et Produits de Santé,

Vu l'arrêté directeurial n°2011353-0013 du 19 décembre 2011 modifiant l'arrêté n° 2011203-0005 DG du 22 juillet 2011 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeurial n°2012/0061 du 3 mai 2012 affectant Madame Catherine HUYNH VAN PHUONG en qualité de Directeur Adjoint chargé des affaires économiques et financières à l'AGEPS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012,

**ARRETE**

**ARTICLE 1ER** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Madame Elisabeth AOUN, Directrice des Achats,**
- **Monsieur Nicolas LALLEMAND, Adjoint à la Directrice des Achats,**
- **Madame Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directeur Adjoint, chargé des Affaires Economiques et Financières,**
- **Monsieur Sébastien KRAÛTH, Directeur Adjoint, chargé des Ressources Humaines, de la Stratégie et des Affaires Médicales**

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Monsieur Ahmed RAOUI, coordonnateur administratif de la Direction des Achats**
- **Madame Odile CISSOKO, responsable administrative du secteur équipements**

**ARTICLE 3** : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et l'article 1-A de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature n°2012019-0007 du 19 janvier 2012 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Michaël COHEN,

Directeur de l'AGEPS



### Recommandations

- Seule la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat est chargée de la publication des arrêtés de délégation de signature en matière de marchés publics.
- L'arrêté doit être daté et signé mais non numéroté.
- Il est alors transmis en version papier au secrétariat de ACHA – DCPA, à l'hôpital de Bicêtre et en version numérique, **format word et format pdf**, à [secr.direction@aca.aphp.fr](mailto:secr.direction@aca.aphp.fr).
- Le secrétariat d'ACHA – DCPA prend en charge les formalités d'enregistrement de l'arrêté et de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris.
- Dès la parution effective, une copie est adressée à l'établissement.